



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024 – 2025 - 2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Robert Lyman directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Charles-Garnier :

QUE lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 20 décembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 ainsi que son programme triennal d'immobilisation pour les années 2024 – 2025 – 2026;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation;

QUE le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 de la Loi sur le code municipal.

Donné à Saint-Charles-Garnier ce 12 décembre 2023.

Robert Lyman, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Robert Lyman directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 12 décembre 2023.

En foi de quoi, je signe à Saint-Charles-Garnier ce 12 décembre 2023

Robert Lyman, directeur général, greffier-trésorier